

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire  
Direction de L'Éducation et des Collèges  
12351

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO****OBJET : Plan numérique départemental - Convention de mise en oeuvre avec l'académie  
d'Aix-Marseille et les collèges publics et privés sous contrat partenaires**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le développement du numérique dans les pratiques éducatives et, au-delà, la préparation des jeunes à vivre et travailler dans une société numérique sont des objectifs majeurs du Département. Aussi, quand en 2015 l'Etat a lancé un plan numérique national, le Département s'est immédiatement porté candidat afin de le mettre en œuvre dans 9 collèges publics préfigurateurs des Bouches-du-Rhône pour l'année scolaire 2015/2016.

Depuis, dans le cadre de deux appels à projets lancés conjointement par l'Etat et le Département, 86 nouveaux collèges (publics et privés) ont intégré le plan en 2016/2017, et 38 nouveaux en 2017/2018, portant le nombre d'établissements partenaires à 133. Le Département des Bouches du Rhône, précurseur du collège numérique, est ainsi le premier en France pour le nombre de tablettes déployées.

A l'issue de ce plan national, les appels à projet pendant trois ans ayant été très positifs et le collège numérique étant un des axes, doté de près de 200 millions d'euros sur 10 ans, du plan Charlemagne, je vous propose que le Département poursuive et amplifie ce dispositif avec un plan numérique départemental. Ainsi, dès la rentrée 2018/2019, des tablettes seront mises à la disposition de l'ensemble des élèves de 5<sup>e</sup>, mais aussi de 6<sup>e</sup>, dans tous les collèges publics et privés qui le souhaitent. Les 133 collèges déjà engagés ont été rejoints par 40 nouveaux établissements, soit un total de 173 sur les 187 collèges du Département.

Le partenariat, ancien, de l'académie d'Aix-Marseille avec la collectivité sera poursuivi, pour accompagner le Département et les collèges sur le chemin du collège 3.0 de demain.

Aussi, je vous propose la signature avec l'académie et les collèges partenaires de la convention en annexe, qui définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'établissement dans la mise en œuvre de leur projet numérique et identifier les compétences à développer et les équipements numériques mobiles, services et contenus à mettre à disposition ;
- les modalités d'évaluation des usages du numérique mis en œuvre à travers ces actions et de promotion à l'échelle locale, académique et nationale ;
- les conditions de mise en œuvre du projet au sein de l'établissement et de mise à disposition des tablettes aux utilisateurs (enseignants et élèves, pendant et en dehors du temps scolaire).

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL